

# SYNDICAT CFDT-MAE

Ministère des Affaires étrangères



## CAP CONSEILLERS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### Profession de foi CFDT, Elections du 15 décembre 2011

La CFDT-MAE, arrivée en tête lors du scrutin précédent en 2008, vous demande de lui renouveler votre confiance.

Le 15 décembre 2011, vous élirez vos quatre représentants à la commission administrative paritaire des conseillers des affaires étrangères. Choisissez les soigneusement car ce sont eux qui, deux fois par an, seront consultés sur toutes les décisions qui détermineront votre carrière : titularisations, avancements, promotions, détachements, intégrations ou sanctions disciplinaires.



La CFDT considère qu'aujourd'hui le métier et la carrière diplomatiques sont sérieusement compromis par de nombreuses mesures individuelles ou des projets de nature réglementaire. La vigilance s'impose d'autant plus que le corps des conseillers des affaires étrangères vit des moments difficiles. En effet, les promotions et les carrières des agents sont remises en cause par la diminution

des effectifs mais également par les conséquences d'une «gestion non prévisionnelle» des promotions à la hors classe que la CFDT n'a pas manqué de relever depuis de nombreuses années.

## Pourquoi voter CFDT ?

Parce que les élus CFDT s'engagent à demander des comptes au Ministre et à son administration sur les critères retenus pour les avancements et à faire respecter les règles statutaires dans les procédures de nomination et de fin de mission. La CFDT, qui dispose d'un savoir faire en matière contentieuse, n'hésite pas à contester – et

souvent à faire annuler – des décrets de nomination de chefs de poste lorsqu'ils violent le droit.

Parce que la vocation à une nomination en qualité d'ambassadeur, élargie à tous les conseillers des affaires étrangères, ne serait une mesure acceptable qu'à la condition

expresse qu'elle permette aux agents les plus méritants qui ont fait leurs preuves, **d'accéder aux emplois de chef de mission diplomatique, sans autre critère que celui de la compétence.**



Parce que la CFDT a demandé au ministre **des garanties supplémentaires en matière de transparence**, parmi lesquelles l'extension des compétences des CAP des ministres et des conseillers des affaires étrangères.

Parce que la CFDT souhaite également que **la sélection des agents aux postes de responsabilité, à l'étranger ou à l'administration centrale, s'effectue sur la base de critères objectifs** dans le cadre de procédures connues; nous rejoindrions en cela le mode de sélection pratiqué dans la plupart des ministères des affaires étrangères de nos partenaires européens.

Parce que les élus CFDT s'engagent à **militer pour l'égalité professionnelle et à soutenir les initiatives en faveur de la parité hommes/femmes.**

Parce que les élus CFDT s'engagent également à **peser sur la réforme de l'encadrement supérieur** – rémunération au mérite, extensions aux directeurs d'administration centrale de l'évaluation à 360°, à suivre avec attention les perspectives d'évolution du corps – notamment la mise en

œuvre du ratio promus/promouvables (pro-pro) et à intervenir dans les débats qui touchent à l'avenir du ministère, en recueillant vos avis et vos réactions, et en assurant une circulation des idées la plus large possible.

Parce que la composition de la liste des candidats présentés par la CFDT répond à une double exigence : **parité hommes/femmes** – autant que faire se peut... - et **représentation de toutes les origines statutaires** (ENA, Orient, promotion interne).

Parce que les élus CFDT souscrivent à la Charte des élus en CAP. Ils sont en **contact avec le syndicat lors de la préparation de chaque CAP et à votre écoute**, avec l'aide des permanents syndicaux.

Aujourd'hui, face aux défis de la modernisation de l'Etat, aux menaces qui pèsent sur notre ministère et sur le métier de diplomate, alors que vos responsabilités s'accroissent dans un contexte budgétaire toujours tendu, vous avez besoin d'un syndicat non corporatiste, constructif et combatif à la fois, à la représentativité incontestable au sein du Département et disposant de relais dans toute la Fonction publique.

**La CFDT ne relâchera pas ses efforts sur des sujets tels que la lutte contre les violences et discriminations ; de même, elle continuera à œuvrer en faveur de la maîtrise du temps de travail.**

**POUR TOUTES CES RAISONS :  
VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT !**

**VOTER CFDT LE 15 DECEMBRE 2011, C'EST DEFENDRE DES PRINCIPES ET DES VALEURS DE SERVICE PUBLIC ET DE MODERNITE DE L'ACTION DE L'ETAT**

**ATTENTION !  
Si vous êtes à l'étranger, à Nantes, ou si vous n'êtes pas sûr(e) de pouvoir vous déplacer rue de la Convention le 15 décembre  
Votez par correspondance !**